



ASSEMBLEE IUFE

Bruno Strasser, Président

Bruno.strasser@unige.ch

Assemblée de l'IUFE
Lundi 20 juin 2022 de 17h à 19h
Salle PM234
PV adopté

Corps enseignant

Bruno Strasser, SCIENCES, président de l'assemblée de l'IUFE, excusé. Supplée par le Professeur Benoît Lenzen

Jean-Luc Dorier, FEP- FPSE

Benoît Lenzen, IUFE-Directeur Comité de programme Forensec

Christophe Laenzlinger, LETTRES/IUFE, excusé

Valérie Opériol, Corps Enseignants IUFE

Roland Emery, MESP/FPSE/ IUFE

Associations professionnelles

- Michaël Savoy

Représentant de la Fédération des Associations des Maîtres du Cycle d'Orientation (FAMCO) et assure également la représentation de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

- Romain Iantorno

Représentant de la Société pédagogique genevoise (SPG)

Association des étudiants

Thiébaud Jotterand, représentant des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

Représentante du Personnel administratif et technique (PAT)

Myriam Vitali Capraro, PAT/IUFE, excusée

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice IUFE

Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE, excusée

Mara Cianciulli, adjointe administrative IUFE

Yasmine Refass, conseillère ad-intérim aux études Forensec, IUFE.

Aline Meyer, conseillère aux études FEP-MESP, FPSE/IUFE - Excusée

Prise du PV : Laurence Hofmann



Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
2. Adoption du projet de PV du lundi 16 mai 2022
3. Information du Président de séance
4. Information de la directrice de l'IUFE
5. Point FEP : Approbation du règlement interne des stages FEP 2022
6. Point Formation continue
 - Règlement modifié du DAS MDAS
 - Nouveau plan d'études

En l'absence du président de séance, le professeur Bruno Strasser est remplacé par le professeur Benoît Lenzen. La séance s'ouvre à 17h00.

Pour information une liste de présence sera distribuée à chaque séance de l'assemblée, ce qui permettra de lister plus facilement les personnes présentes, excusées, voire remplacées.

1. Approbation de l'OJ

L'ordre du jour est approuvé. Pas de point sollicité en divers.

2. Adoption du projet de PV du 10 mars 2022

Le projet de PV est adopté à l'unanimité, en tenant compte des modifications communiquées par la MESP.

3. Information du président de séance suppléant

Les résultats de l'enquête ADEVEN, portant sur le dispositif mis en place concernant les stages réformés, ont été rendus. Le taux de satisfaction rencontré est satisfaisant. 80% de taux de retours obtenus sur 44 CE, et 45% de taux de retours obtenus sur 134 étudiant-es

4. Information de la direction de l'IUFE

- Nouveau règlement d'études (RE) Forensec 2022
Approuvé et adopté par le Rectorat. Ce RE sera mis sur le site internet de l'institut.

5. Point FEP : Approbation du règlement interne des stages FEP 2022

Les divers aménagements effectués ont eu un impact direct sur les stages. Ces modifications doivent maintenant passer par deux instances. Comité de direction et Assemblée. Puis au Collège des Prof et Collège de la SSED.

Point sur les absences des formateurs :

Une précision doit être faite dans le règlement, à savoir que si un formateur est remplacé, il doit en principe être rémunéré. Le règlement va intégrer ce point, approuvé en séance.

Autre précision : Si l'étudiant n'a pas le papier de remplacement, cela doit être mis dans le descriptif de stage.

Il est procédé au vote de ces propositions de modifications :

- 5 OUI
- 0 NON
- 2 abstentions

Les modifications du règlement interne des stages FEP 2022 sont approuvées par l'ensemble des membres habilités à voter.



6. Point Formation Continue

- Règlement modifié du DAS MDAS
- Nouveau plan d'études

- Intégration des maîtres et maîtresses spécialistes. Sophie Canellini donne le contexte : Ces personnes ont un CFC mais veulent un diplôme certifié. Aussi, l'IUFE les intègre au DAS MDAS. Sont concernés celles et ceux qui ont suivi la formation suisse en 2019. Ils rejoindront ensuite Piracef.

- Le RE et le PE ont été discutés en Comité de programme MESP, puis présentés au CDD avec les modifications apportées, puis également soumis au Comité directeur du DAS MDAS.

- Proposition de modification sur l'appellation : « Maîtres spécialistes d'atelier » Ok. Va être intégrée au RE.

- Traduction anglaise du titre du diplôme : une proposition sera faite par la direction du programme MESP d'ici début juillet.

- C'est une proposition de formation « one shot », dont le budget ne prendra aucune ressource sur d'autres programmes de formation.

- Titre du diplôme jugé trop long. Titre retenu « Maîtres spécialistes d'atelier ».

Modification à l'article 3 point 2A : mettre « titre d'une haute école reconnue » en lieu et place de « titre universitaire ».

Il est procédé au vote de ces propositions de modifications :

6 OUI
0 NON
1 Abstention

Le règlement modifié du DAS MDAS est approuvé par l'ensemble des membres habilités à voter.

Point Fordif, CAS MODULE INT : Isabelle Mili reprend la direction pédagogique du CAS Module INT de la Fordif, en lieu et place d'Olivier Maulini.

La séance est levée et l'ensemble des participant-es remercié-es.